Image not found or type unknown

Changement mode de garde - médiation -

Par **maelines**, le **29/05/2018** à **16:59**

Bonjour,

Mon conjoint est en train de changer le mode de garde de ses 2 enfants d'une garde alternée en garde réduite (1 we sur 2 et la moitié des vacances scolaires). C'est un choix très difficile pour lui mais il fait plus de 100 km/j pour se rendre à son travail et il se trouve que j'habite à quelques kilomètres seulement. Il a donc entrepris des démarches auprès d'une médiatrice afin de trouver des accords avec la mère des enfants pour que l'on emménage ensemble.

Malheureusement ils sont tout le temps en désaccord, elle n'étant pas enchantée de récupérer la garde principale des enfants mais ne souhaitant pas nous la laisser non plus, elle fait donc tout pour ralentir le processus et le faire "racker" un maximum comme elle le dit... Cela fait déjà 6 fois qu'ils passent entre 2h et 3h en rdv chez la médiatrice mais rien n'aboutit. En plus il est compliqué de savoir ce qu'il a le devoir d'accepter et ce qui est abusif.

1er exemple elle demande a ce qu'il paye en plus de la pension (404€/mois) les frais de centre aéré. Ce qui fait que tous les mois elle devra lui fournir la facture et qu'il devrait en payer la moitié. Cela représente 16€/mois chacun (150€/an/pers). Est ce que cela ne devrait pas faire partie de la pension versée ? Avec 4800€/an il me semble qu'elle a bien assez pour payer cette somme.
Sachant que les frais des enfants ont été estimés à 256€/mois (hors nourriture, eau, électricité), et qu'elle ne les a pas tout le temps...
Pour lui cette somme est déjà très importante car en plus il aura les frais de trajets, les activités des we/vacances ainsi que l'alimentation...

2e exemple elle souhaite qu'il ramène les enfants à 20h30 minimum le dimanche soir, manière de pouvoir "profiter de son we". Elle demande que les enfants arrivent nourris et douchés. (pour info il y a 2h30 de trajet aller-retour).
Peut-on refuser et proposer un horaire plus convenable, 19h/19h30 (sachant que le petit n'a que 6 ans) et qu'il nous semble que cela pourrait être perturbant pour les enfants d'aller au lit à peine rentrés chez eux ou de se coucher tard le temps de poser un peu leurs valises.

3e exemple Le petit fait du foot. Elle lui fait faire du crossfit en plus car elle en fait elle même donc cela lui fait plaisir à elle. Elle souhaite qu'il paye la moitié du crossfit en plus de la moitié du foot (qui est son sport principal depuis 2 ans). Peut-elle imposer à mon conjoint de payer pour les 2 sports ? Car c'est un sport qui coûte cher et on ne peut pas se permettre de payer tout ce qu'elle nous impose.

4e point elle perçoit l'indemnité de rentrée scolaire et refuse de l'utiliser pour payer les 60€ de licence sportive. Toutefois avec plus de 700€ nous savons très bien qu'elle a largement de

quoi payer les fournitures scolaires qui ne représentent même pas 300€ à l'année. Pourquoi pourrait-elle garder le reste dans sa poche comme elle le fait depuis des années ? Sachant que les années précédentes elle lui a même fait payer la moitié des fournitures !!

Pour tous les points de désaccord, le juge a t-il la possibilité de trancher ? puisqu'ils n'arrivent pas à s'entendre chez la médiatrice.

Nous sommes un peu perdus et on en a un peu marre de devoir se battre sans savoir ce qui est normal ou ne l'est pas. Alors si certains ont des réponses ou des conseils nous sommes preneurs !!!

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés